

# **Avis du Comité d'éthique au CNRS**

## **sur le libre accès aux publications scientifiques (« open access »)\***

(29 juin 2012)

### **AUTOSAISINE**

Par publications scientifiques, nous entendons les publications issues d'un processus de validation et de diffusion des connaissances, associant les éditeurs et les communautés scientifiques. Cette définition exclut les publications dérivées, réalisées sur d'autres supports et d'autres éditeurs en direction d'un public élargi. Ainsi définie, la publication scientifique se trouve au cœur d'une tension qui voit s'affronter plusieurs logiques : il y a d'abord la logique de la recherche, qui aspire à la plus grande accessibilité possible des données et de leurs interprétations ; il y a ensuite la logique du chercheur qui vise à la meilleure reconnaissance possible de son travail, à la fois pour obtenir des moyens pour sa recherche et pour sa progression de carrière ; il y a enfin la logique des acteurs éditoriaux qui visent à produire dans ce domaine un modèle économique viable, voire rentable. Comment concilier cette triple exigence ? Nous assistons aujourd'hui à une multiplication des modèles possibles dont la coexistence peut paraître problématique.

Le monde de l'édition scientifique a subi une mutation profonde. Grâce aux technologies internet qui rendent possible la diffusion électronique à l'échelle mondiale des résultats de la recherche, le concept de *libre accès aux publications scientifiques* est apparu il y a une quinzaine d'années, initié par des chercheurs et repris en particulier par l'UNESCO et même par les ministères de la recherche dans certains pays comme la Grande Bretagne. Aujourd'hui la plupart des agences de financement recommandent aux bénéficiaires de contrats soutenus sur fonds publics de publier leurs résultats en accès libre, ce que la Commission Européenne considère dorénavant comme une obligation <sup>(a)</sup>. Ces recommandations s'inscrivent dans la lignée de la Déclaration de Berlin en 2004 <sup>(b)</sup> et des 14 recommandations de la Déclaration de Singapour sur l'Intégrité de la recherche scientifiques (2010) <sup>(c)</sup>. Notons que cette question devient un enjeu très politique aux Etats-Unis : elle interpelle fortement le milieu de la recherche universitaire.

Le COMETS aborde ce problème à partir de deux principes éthiques qu'il faut concilier : d'une part le partage au plus grand nombre dans le monde entier des connaissances scientifique de base – résultats directs des recherches appelés publications primaires - obtenues par un financement public ; d'autre part la nécessaire évaluation des résultats de la recherche par les pairs à travers les publications, procédure sur laquelle la quasi-totalité des chercheurs s'accorde. Le COMETS est bien conscient de la grande diversité des pratiques de la communication scientifique dans l'ensemble des disciplines au CNRS et ne formule ici que des recommandations à portée générale.

\* Le présent avis constitue un complément de l'avis du COMETS formulé en 2011 sur *Les relations entre chercheurs et maisons d'édition scientifique*.

## ANALYSE

### 1. le système traditionnel de publications

**Le système traditionnel de publications** est fondé sur les dispositions suivantes : soumission en général gratuite (sauf cas particulier) par les auteurs, abonnements payants par les bibliothèques des institutions de recherche. Rappelons les fonctions principales des maisons d'édition :

- sélectionner et améliorer les manuscrits soumis en organisant le système des rapporteurs
- diffuser la seule version d'un article validée par les pairs
- archiver les collections et assurer une certaine continuité de la parution
- alimenter les bases de données bibliographiques internationales avec les métadonnées de ces articles en version techniquement homogène, réutilisable sur tout système automatisé et pérenne.

L'avantage du système est qu'il assure aux auteurs le label de publication dans des revues à comité de lecture avec revue par les pairs, généralement exigé pour l'évaluation de leurs travaux et la progression de leur carrière. L'inconvénient est qu'il limite la diffusion des résultats aux seuls établissements qui ont les moyens de souscrire aux abonnements, ceux-ci étant à des tarifs fixés unilatéralement par les éditeurs. Or, dans le contexte actuel de diminution des crédits de nombreuses universités, y compris dans les pays avancés tels que les Etats-Unis, les capacités de souscription d'abonnements aux revues scientifiques vont en diminuant, alors que l'augmentation du prix des abonnements ne connaît pas de limite.

### 2. archives ouvertes

En application du principe de libre accès aux publications, **des archives ouvertes**, appelées aussi « **open access green** », ont été créées depuis une vingtaine d'années, à l'initiative de chercheurs du domaine de la physique théorique (Paul Ginsparg). Aujourd'hui on peut citer par exemple arXiv aux USA en physique, HAL <sup>(d)</sup> au CNRS (\*) à vocation multidisciplinaire. Ces archives ouvertes ont pour vocation d'accueillir des articles en prépublication, c'est-à-dire pendant la période de soumission à une revue, ou même en période probatoire auprès des collègues. Elles accueillent aussi parfois la version acceptée (en Pdf) pour publication par une revue, en respectant ou non le délai de confidentialité souvent requis par l'éditeur. Il existe des situations où certains chercheurs ont pour politique de ne pas déposer sur une archive ouverte avant acceptation de leur article. Le dépôt est gratuit, mais l'absence de jugement sur la qualité des articles ne répond pas à l'exigence de validation des résultats scientifiques par un comité de lecture.

Jusqu'à présent ce système coexistait de manière complémentaire et satisfaisante avec les publications traditionnelles des maisons d'éditions. L'obligation récente de mettre en accès libre les publications pose désormais un problème d'ordre économique. Certains éditeurs font valoir que le dépôt immédiat de l'intégralité des articles d'un journal conduirait à des

résiliations d'abonnements, ce qui mettrait en péril l'existence même des maisons d'édition. Toutefois la situation n'est pas homogène : dans certaines disciplines, le droit à déposer sur les archives ouvertes sans embargo est un acquis, dans d'autres les éditeurs imposent une période d'embargo plus ou moins longue, parfois au cas par cas, article par article et après négociation avec les revues. Le site SHERPA/ROMEO <sup>(e)</sup> recense la politique des revues vis-à-vis des archives ouvertes: il n'est malheureusement que très peu connu des chercheurs.

### 3. le système hybride

Certaines revues offrent aujourd'hui une option hybride autorisant la mise en ligne des articles pouvant être téléchargés après paiement par l'auteur d'un prix parfois appelé « page charges ». Mais ce système hybride ne rencontre pas un grand succès dans les laboratoires ni chez les auteurs, opposés à l'idée de payer des frais supplémentaires : une fois par l'abonnement de leurs bibliothèques et l'autre en tant qu'auteurs.

### 4. « open access gold »

Les maisons d'édition ont proposé depuis un certain temps, un nouveau mode de publication: la mise en accès libre immédiate sur leur propre site internet des articles acceptés pour publication (« **open access gold** »), sans version papier. Les frais de publication de chaque article sont pris en charge par l'équipe ou l'institution auxquelles appartient l'auteur, la lecture étant gratuite et autorisée dès l'acceptation de l'article. Le nombre de publications en « open access », soit dans les revues existantes, soit dans de nouvelles revues, est en augmentation. Elles jouissent d'une popularité croissante auprès de certains chercheurs appartenant à des laboratoires bien dotés, d'autant que leur ouverture à un lectorat potentiellement accru fait monter le facteur d'impact de la revue et assure, du moins à courte échelle de temps, un taux de citations plus élevé que le système traditionnel.

Ce nouveau mode de publication a donc des avantages qui viennent d'être rappelés, auxquels s'ajoute éventuellement celui de limiter à terme le nombre des articles soumis dont l'accroissement régulier étouffe de plus en plus la diffusion des connaissances (doublement en dix ans !). Toutefois les inconvénients de ce modèle dit « auteur-payeur » sont évidents : s'il devenait dominant, il exclurait de fait les équipes de recherche les moins bien dotées en France et a fortiori dans les pays en développement. Ce modèle aurait des conséquences majeures sur l'organisation de la communication scientifique. Les abonnements des bibliothèques pourraient être supprimés à terme et l'utilité des archives ouvertes disparaîtrait aussi.

En outre des effets pervers du modèle « open access gold » sont possibles. Mêler aussi intimement les considérations scientifiques éditoriales et des impératifs commerciaux, qui sont alors promus à la source même de la production scientifique, est malsain ; les sociétés scientifiques prennent au contraire bien soin de les séparer autant que possible, par exemple pour l'encaissement des « page charges ». On peut par exemple craindre un encouragement à une indulgence plus grande des comités de lecture par les éditeurs afin d'augmenter la

rentabilité de la revue. On peut aussi s'attendre à ce qu'un tel modèle économique de l'édition scientifique aboutisse à terme à la domination des éditeurs les plus puissants, asséchant le riche tissu de l'édition scientifique qui repose sur la diversité des revues et de livres. Notons que dans un tel contexte les majors de l'édition seront en position d'imposer leurs tarifs sans contrepartie aux auteurs-chercheurs.

Aujourd'hui les revues en « open access gold » couvrent 20 % environ de l'édition scientifique en moyenne et ce pourcentage, variable selon les domaines, s'accroît constamment. La cohabitation du système traditionnel avec abonnements et celui des auteurs-payeurs a pour conséquence d'augmenter les frais pour les laboratoires et les établissements de recherche, que les membres règlent à la fois comme lecteurs et comme auteurs.

## 5. conflit potentiel avec les grands éditeurs

La situation se tend de plus en plus entre chercheurs et maisons d'édition. En effet certains éditeurs augmentent chaque année de manière exorbitante les tarifs d'abonnement. De plus, ils obligent aussi les bibliothèques à acheter des bouquets (« bundles ») d'abonnements dont certains sont sans intérêt pour leur institution. Cette situation a été déjà décrite dans le précédent rapport du COMETS de 2011. Cette pratique suscite actuellement un vif mécontentement parmi les chercheurs dont certains s'engagent dans un boycott de leur activité de rapporteur, d'auteur et d'éditeur, dirigé contre les grandes maisons d'édition. Ce mouvement tend à s'amplifier <sup>(f)</sup>. Il risque toutefois, en jetant l'opprobre sur l'ensemble des maisons d'édition, de leur attribuer à toutes les mêmes responsabilités. Or il faut bien considérer qu'il y a deux catégories d'éditeurs : d'une part les grandes maisons d'édition à capitaux privés et d'autre part les éditeurs de taille plus modeste, qui sont la propriété des universités ou des sociétés savantes et qui ne pratiquent pas des tarifs abusifs. Il faut noter aussi que des communautés de chercheurs (Science Commons, PLOS, ...) ont décidé de créer des publications totalement ouvertes et accessibles dans la suite de la Déclaration de Berlin (2004), sans renoncer pour autant au système de la revue par les pairs.

## 6. propriété intellectuelle

Le malaise actuel des chercheurs a été cité à de nombreuses reprises. Ils sont à la fois les auteurs de leur publication et les lecteurs des revues : ils sont les acteurs principaux aux deux extrémités du processus de l'édition scientifique, à la différence des pratiques de l'édition générale. Le transfert du droit de l'auteur par abandon total de ses droits patrimoniaux au profit des maisons d'édition bloque la réutilisation automatique de ses œuvres sur d'autres supports ou dans de futures compilations et notamment le droit pour l'auteur de pouvoir réutiliser partiellement le matériau qu'il a soumis (utilisation des figures par exemple), et le droit de pouvoir déposer le texte complet sur une archive ouverte, qu'elle soit disciplinaire, institutionnelle ou nationale. Toutefois, cette situation n'est pas générale car un certain nombre d'éditeurs acceptent que les auteurs utilisent les licences « Creative Commons » <sup>(g)</sup> et choisissent les conditions de reproduction et de distribution de leurs articles. Notons que la plupart des chercheurs ignorent qu'ils sont entièrement titulaires des droits moraux et

patrimoniaux sur leurs écrits, bien qu'étant fonctionnaires, depuis la loi 1<sup>er</sup> août 2006 (dite DADVSI).

## 7. le juste coût de l'édition scientifique

Les coûts imposés par les éditeurs soit pour les abonnements traditionnels, soit pour le mode d' « open access gold » sont extrêmement variables et parfois arbitraires, d'autant plus que la situation de monopole dans laquelle se trouvent certains éditeurs leur permet d'éviter la concurrence. Le vrai problème est bien celui du juste coût de l'édition scientifique. Ce point concerne directement les chercheurs et il importe donc qu'il soit débattu le plus largement possible entre les institutions de recherche et les éditeurs, avec la contribution des utilisateurs que sont les chercheurs eux-mêmes.

## RECOMMANDATIONS

1 – Cet avis du COMETS a pour objectif premier de convaincre le CNRS de s'impliquer dans une réflexion approfondie sur l'importance des enjeux autour du libre accès aux publications scientifiques. Il est urgent de coordonner cette réflexion avec tous les acteurs : chercheurs, organismes, universités, maisons d'édition scientifique et bibliothécaires, afin d'offrir aux chercheurs les meilleures conditions – intellectuelles et économiques - de diffusion de leurs travaux scientifiques.

2 – Le système d'archives ouvertes HAL, piloté par le CNRS, devrait être amélioré pour mieux répondre aux demandes des chercheurs. Une archive ouverte, au même titre qu'un journal scientifique, a besoin d'un comité éditorial qui fixe une politique scientifique et qui suive les dépôts. Le dépôt sur les archives ouvertes HAL devrait être fortement encouragé par le CNRS pour l'ensemble des publications scientifiques et des thèses, et ceci pour tous les domaines scientifiques qui en font actuellement inégalement usage. Notons qu'un fonctionnement optimisé de HAL serait de nature à consolider les liens de partenariat du CNRS avec d'autres organismes de recherche sur ce terrain, comme ce fut le cas par exemple avec l'INRIA au démarrage.

3 – Il est indispensable que le CNRS revoie sa politique de soutien aux revues en préservant la diversité des éditeurs. Les maisons d'édition de taille modeste, appartenant pour la plupart aux sociétés savantes ou aux universités, doivent être soutenues dans le contexte actuel de l'évolution vers l' « open access gold » qui risque de les fragiliser face aux éditeurs puissants.

4 – La direction du CNRS devrait informer et conseiller les chercheurs sur le régime de la propriété intellectuelle qui les concerne et les décourager de renoncer à leurs droits lors de la soumission de leur article, comme c'est souvent le cas. Des modèles de contrat-type entre institutions et éditeurs existent d'ailleurs depuis des années (SPARC, SCIENCE COMMONS,

etc. ) et sont proposés aux chercheurs lors de leur négociation avec les éditeurs notamment aux USA ; le CNRS pourrait s'en inspirer. Leur recommandation par le CNRS, voire leur caractère rendu obligatoire, pourrait aider à dissuader les chercheurs de publier dans des revues qui exigent abusivement l'abandon complet du copyright afin d'en retirer des bénéfices excessifs.

5 – Face aux augmentations injustifiées des tarifs de publication de certaines maisons d'édition, le CNRS devrait s'associer aux initiatives prises par des institutions universitaires pour créer un rapport de force permettant d'obtenir des prix raisonnables des divers abonnements auprès des éditeurs scientifiques, suivant en cela des pratiques qui se développent à l'étranger.

**Remerciements** : Les membres du COMETS remercient les nombreuses et très diverses personnes qu'ils ont interrogées et qui leur ont fourni des informations sur la situation de l'édition scientifique en France et dans le monde.

**(\*) Quelques éléments d'information sur HAL aujourd'hui :**

Le CCSD du CNRS (*Centre pour la Communication Scientifique Directe*) est l'opérateur de HAL. Le filtrage et l'acceptation des dépôts sont faits par des cellules de modération regroupant des documentalistes. Ces cellules sont organisées par grandes familles scientifiques : SHS, physique-mathématique, sciences de la vie. Un autre domaine très présent est l'informatique, notamment grâce à l'INRIA qui a mis en place une obligation de dépôt dans HAL. Le serveur de thèses TEL sur HAL rassemble à ce jour 27 872 thèses.

HAL est connecté à ArXiv, Pubmed Central et moissonné par REPEC, Google Scholar, Oaister...

Depuis 2002, le CNRS a démarré une collaboration avec d'autres établissements pour les archives ouvertes. Cette collaboration s'est concrétisée en 2006 lorsque le MESR a rejoint le mouvement. A la suite d'un protocole d'accord inter-établissements et sous l'impulsion du MESR, HAL est depuis lors considéré comme l'archive commune à l'ensemble de la communauté de l'enseignement supérieur-recherche. C'est la seule archive en France qui a les moyens d'offrir des garanties notamment en terme de pérennité des documents. Dans le cadre de la Bibliothèque Scientifique Numérique (Très Grande Infrastructure de la recherche), un nouvel accord devrait être signé, et les établissements (très peu nombreux) qui font le choix de développer leur propre archive ont la possibilité de reverser via des web-services leurs documents dans HAL et d'augmenter ainsi leur visibilité. Actuellement l'INSERM, l'INRIA, l'IRD, le CEMAGREF, le CEA, les universités, Paris Tech (liste non exhaustive) utilisent HAL.

## ***Bibliographie :***

- (a) Neelie Kroes, *The Challenge of Open Access*, <http://www.openaccess.be/media/docs/NeelieKroes@OpenAIRE.pdf>
- (b) Voir le site de l'INIST <http://openaccess.inist.fr/spip.php?article38>
- (c) [http://www.singaporestatement.org/Translations/SS\\_French.pdf](http://www.singaporestatement.org/Translations/SS_French.pdf)
- (d) Hyper Articles en Ligne <http://hal-cea.archives-ouvertes.fr/> et <http://hal.archives-ouvertes.fr/>
- (e) <http://www.sherpa.ac.uk/romeo/>
- (f) Harvard rejoint les universitaires pour un boycott des éditeurs, [http://www.lemonde.fr/sciences/article/2012/04/25/harvard-rejoint-les-universitaires-pour-un-boycott-des-editeurs\\_1691125\\_1650684.html](http://www.lemonde.fr/sciences/article/2012/04/25/harvard-rejoint-les-universitaires-pour-un-boycott-des-editeurs_1691125_1650684.html).
- (g) <http://creativecommons.fr>